

PREFET DU FINISTERE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Commune de QUIMPER

Par arrêté préfectoral du 20 juillet 2018, une enquête publique d'une durée de 16 jours est prescrite du 04 septembre 2018 au 19 septembre 2018 inclus sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société GUYOT ENVIRONNEMENT QUIMPER en vue de l'extension de son centre de tri, transit et traitement de déchets exploité 405 route de Rosporden, au lieu-dit « Menez Prat », à Quimper (installations classées pour la protection de l'environnement) et de l'agrément du site en tant que centre VHU (véhicules hors d'usage) (déchets).

Le commissaire enquêteur est Mme Michèle EVARD-THOMAS, retraitée de l'éducation nationale ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- sur internet à l'adresse suivante : www.finistere.gouv.fr - rubrique Publications - Publications légales. Le public pourra formuler ses observations par courriel adressé à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de Quimper (commissaire.enqueteur@quimper.bzh), siège de l'enquête ;
- sur support papier, en mairie de Quimper, siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur ; elles pourront également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Quimper - Commissaire enquêteur - CS 26004 - 29107 Quimper cedex à l'attention du commissaire enquêteur ;
- sur un poste informatique à la mairie de Quimper aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Les observations reçues par voie postale ou électronique ou écrites sur le registre seront consultables dans les meilleurs délais au siège de l'enquête et sur le site internet susmentionné.

Le dossier d'enquête publique est composé des pièces prévues à l'article R.123-8 du code de l'environnement et notamment de l'étude d'incidence environnementale et de l'arrêté de l'autorité environnementale dispensant le projet de la production d'une étude d'impact.

Des informations peuvent être demandées auprès de la société GUYOT ENVIRONNEMENT QUIMPER par téléphone : 02 98 80 03 30 ou par courriel : enquete.publique@guyotenvironnement.com

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Quimper :

- le mardi 04 septembre 2018 de 09 h 00 à 12 h 00
- le samedi 15 septembre 2018 de 09 h 00 à 12 h 00
- le mercredi 19 septembre 2018 de 14 h 00 à 17 h 00.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Quimper, siège de l'enquête, ainsi que dans les autres mairies concernées par l'enquête et sur le site internet susmentionné pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

L'autorité compétente pour prendre la décision relative à cette demande d'autorisation et d'agrément est le préfet du Finistère.